DÉC

Sommaire

Le mot du Maire		1
Point sur les Conseils Municipaux		2
Site Internet Communauté de Communes		19
Etat civil		20
Entreprise Leporse		21
Recensement		22
Informations mairie		25
Ecole		26
Foyer Mont Clair		28
Bibliothèque		32
Le Splendid'		34
Messe de Noël		35
Du côté des associations	Monclar 2000	36
	Musée du Patrimoine	38
	La Boule Monclaraise	39
	Anciens Combattants	40
	Parents d'Elèves	42
	Club de Modélisme Monclarais	44
	UNA	45
	Comité des Fêtes	46
	Tennis club monts et vallée	47
	ADRA	48
Jeux pour les enfants		50
Vœux 2019		

Le Mot du Maire

Comment prendre la plume en ces jours où l'ascenseur social semble en panne et où chacun d'entre nous ne semble plus comprendre la voie tracée par nos dirigeants. Plus que jamais les élus locaux se doivent d'être à votre écoute en oubliant les divergences politiques pour défendre notre qualité de vie.

C'est ainsi que lors de leur assemblée générale du 1er décembre au Temple sur lot, les maires du département ont voté une motion à l'unanimité, motion qui dénonce une brimade venue unilatéralement de Paris qui tend à anéantir de nombreuses années de travail collectif sur une volonté locale. J'évoque ici le lac de Caussade à Saint-Pierre-de-Caubel, projet qui dans la concertation avec les services de l'état, la filière agricole et les syndicats avait permis à Mme le préfet de prendre un arrêté autorisant les travaux.

Au niveau de Monclar, c'est la fermeture de deux commerces qui inquiète particulièrement vos élus. Nous travaillons avec la chambre des métiers pour trouver solution à ce problème.

L'éloignement des services avec l'augmentation du coût des transports demeurent un souci pour nos communes rurales.

Plus que jamais nous avons besoin de toutes les énergies et solidarités locales pour aider les plus défavorisés et poursuivre la dynamique de notre village.

Je remercie toutes les associations et ceux qui œuvrent au maintien de cette vie locale.

Cette fin d'année n'est pas faite que de choses négatives en effet le théâtre de Monclar repris par un investisseur, va reprendre vie. Les résidents du foyer Mont Clair voient leur cadre de vie changer. L'optimisme est aussi de mise sur l'accès au numérique.

Au nom de mon conseil municipal, je souhaite à tous les Monclarais et Monclaraises, de très bonnes fêtes avec l'espoir que l'année nouvelle qui approche soit meilleure.

Gérard STUYK

Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 19 juin, 31 juillet, 02 octobre et 04 décembre 2018 de nombreux sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

City stade :

M. le Maire informe que la Commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Lot et Tolzac s'est rendue sur le site du Magre. Assistaient également à cette visite Mme ARNAUD GRANET, DGS, M. Ponsole, Responsable Technique et Youcef CHERCHARI, Directeur du Centre de Loisirs.

Le site proposé par la Commune de Monclar, aux abords du lac du Magre, en contrebas du centre de loisirs pour la réalisation d'un city-stade est validé. Le city-stade aurait une superficie de 300m2 pour un coût estimé à environ 90 000€. Ce city-stade renforcerait l'attractivité du centre de loisirs et serait ouvert à tous.

La réalisation de ce projet s'envisage avec des aménagements complémentaires de loisirs tels que des tables de pique-nique, … que la municipalité de Monclar devrait prendre à sa charge.

Mme ARNAUD GRANET, pour la Communauté de Communes, est chargée de prendre contact avec la SEM 47 pour l'établissement de l'avant-projet de ce futur city stade.

(extrait du 19/06/2018)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la réalisation du city-stade s'envisage avec des aménagements mis en œuvre par la commune [cf. CM du 19/06/18] sur le tour du lac du Magre.

Aussi, la municipalité souhaiterait disposer d'éléments précis quant à la faisabilité de ce projet, en étudiant celui-ci dans sa globalité afin d'en optimiser les aspects techniques, méthodologiques et financiers.

Le Département de Lot-et-Garonne a mis en place une mission d'assistance technique aux collectivités : l'AT47.

Le déploiement de cette assistance permettrait à la commune de bénéficier d'un accompagnement dans la définition des besoins et l'élaboration du pré programme, et le cas échéant, la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Elle constituerait une véritable aide à la décision, intervenant en amont et en complémentarité des prestations assurées par le secteur privé.

Le conseil municipal décide de solliciter l'assistance technique départementale dans le cadre du dispositif **AT47**.
(extrait du 31/07/2018)

M. le Maire rappelle le projet de city stade à proximité du centre de loisirs, évoqué en conseil municipal des 19/06 et 31/07/2018.

Les services du Département ont étudié différentes possibilités d'aménagement des abords du lac et de ce complexe afin de le rendre accessible, attractif et convivial.

Ces aménagements auront pour but de permettre l'accessibilité et les cheminements doux d'accès au lac, autour du lac, sécuriser les usagers, renforcer la signalétique des accès en lien avec la D113 et de mutualiser des équipements à destination des enfants et leurs familles autour du sport, de la découverte et de la détente.

Les aménagements s'orientent sur les activités sportives, pédagogiques autour de la faune et de la flore, de la pêche et des activités nautiques.

La condition du financement du city stade par la Communauté de Communes Lot et Tolzac implique des aménagements communaux en complément.

La commune envisage à minima des travaux permettant, en plus de l'amélioration de la signalétique, de l'accessibilité et de la sécurisation, de réaliser un city stade donné en accès libre mais prioritairement dédié au centre de loisirs.

Les travaux pourraient porter en sus sur :

- L'aménagement d'une cabane d'observation et d'un parcours pédagogique à la découverte de la faune et de la flore,
- La création d'un parcours de santé,
- L'aménagement d'aires de détente et de pêche,
- L'aménagement d'une aire et d'un ponton d'accès au lac pour favoriser les activités nautiques,
- L'aménagement d'un cheminement d'accès depuis le dojo jusqu'au lac aux abords du fossé communal,
- L'aménagement de toilettes sèches.

Programme	Quantité	Unité	
Zone 1 - Accès lac - Cheminements et City-stade			
Aménagement d'un city-stade 20x10 y compris clôture périphérique et panneau de signalétique	1,00	F	
Accès au lac + parking + palette de retournement y compris bordures et EP	470,00	m²	
Fourniture et pose de toilettes sèches	1,00	F	
Sous total aménagement pour le city-sade			77 450
Cheminement PMR autour du lac	1275,00	m²	
Passerelle exutoire trop plein et gardes corps	1,00	F	
Signalétique du lac et de la place PMR	1,00	F	
Barrières bois amovibles	2,00	U	
Sous total aménagement autour du lac			46 050
Sous-total			**123 500**
Zone 2 - Cheminement depuis le village			
Busage du fossé existant y compris raccordement des embranchements	730,00	ml	
Réalisation d'un cheminement pietonnier en grave stabilisée de 1,50m de large	890,00	ml	
Sous-total			***74 330***
Zone 3 -Aménagements autour des loisirs et de la santé			
Fourniture et pose de tables de pique nique	4,00	u	
Fourniture et pose de barbecue	1,00	u	
Fourniture et pose de Corbeilles	4,00	u	
Fourniture et pose de bancs	4,00	u	
Réalisation d'un parcours de santé comprenant 1 panneau principal et 8 agrées	1,00	F	
Sous-total			**23 000**
Zone 4 - Aménagements autour de la Faune et de la Flore			
Parcours pédagogique avec panneau principal et pancartes informatives	1,00	F	
Fourniture et mise en place d'une cabane observatoire	1,00	F	
Fourniture et pose d'un ponton accessible PMR de 4,50ml y compris accès sécurisé	1,00	F	
Sous-total			**33 000**

Les sommes présentées dans le tableau sont des fourchettes hautes.

La parcelle sur laquelle doit avoir lieu cette construction appartient à la Commune aussi M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur qui porte le projet, la Commune de Monclar ou la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

1ère hypothèse : La Commune cède le terrain à la Communauté de Communes Lot et Tolzac pour l'euro symbolique et celle-ci réalise seule la construction et le financement du city-stade ; la commune fait en parallèle les aménagements qui lui incombent.

2ème hypothèse : La Commune reste propriétaire du terrain, réalise le city-stade plus l'aménagement des abords et établit le plan de financement suivant :

- Participation financière de 90 000€ de la CC Lot et Tolzac avec déduction de la part de DETR,
- Subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux),
- Subvention départementale au titre des Amendes de Police,
- Subvention de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) / MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Après débat, le conseil municipal décide que la Commune de Monclar réalise le projet en priorisant les aménagements suivants : le lien avec le bourg et la passerelle sur le déversoir.

Le conseil municipal mandate M. le Maire pour ajuster le projet à une part d'autofinancement en adéquation avec les finances de la Commune.
(extrait du 04/12/2018)

Travaux Logement rue du Foirail :

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'engager les travaux de réfection au logement rue du Foirail : Remplacement menuiseries, isolation intérieure, extérieure... Après avoir étudié plusieurs devis, l'entreprise retenue est ECOLOMIQUE SASU pour un montant d'environ 37 000€ TTC.

- Remplacement menuiserie 8 961.68€,
- Divers isolation intérieure 5 513.34€,
- Pompe à chaleur air/eau sur radiateur 10 617.52€,
- VMC, chauffe-eau, ... 3 844.87€,
- Isolation extérieure 8 016.45€.

M. le Maire explique que le montant actuel du loyer est de 391€ et que la mise en œuvre de ces travaux engendrera obligatoirement une augmentation de ce tarif, augmentation qui sera débattue ultérieurement mais qui pourrait se situer entre 60 et 100€.

Sens de circulation -Centre Bourg- :

M. le Maire rappelle l'éventuelle modification du sens de circulation en centre bourg, évoquée à plusieurs reprises. Pour être engagée, différents essais devaient être réalisés.

Les premiers ont eu lieu, un Poids Lourds a quitté le centre bourg par la rue de Montastruc. Le passage s'est fait très difficilement entre les immeubles sis à la sortie de la Place de la Mairie et a nécessité plusieurs manœuvres. Le débat s'instaure.

Plusieurs propositions sont alors émises sans qu'une majorité claire se dégage.

M. Bouissière propose que 2 projets soient arrêtés par le conseil municipal et qu'ils soient soumis à la population. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Cession partie Chemin « Peyroux » ZM 17 :

M. STUYK fait part à l'assemblée de la demande de M. SOLER et Mme THIERY, domiciliés lieu-dit « Peyroux » qui souhaitent acquérir une partie du chemin communal cadastré section ZM n° 17 qui dessert leur propriété afin de l'entretenir par leurs propres moyens sur une longueur d'environ 20 mètres. Les frais de bornage seront pris en charge par M. SOLER et Mme THIERY.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe et décide de lancer la procédure de cession du chemin rural et invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Personnel Communal :

M. le Maire informe :

- que Serge DUFFOUR cessera son activité à compter du 1er novembre 2018 ; une fiche de poste à pourvoir a été établie pour le recrutement d'un agent de maîtrise en vue de son remplacement.
- de la démission de Christian BOISSIER à compter du 1er juillet 2018.
- de la fin du CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) de Marie-Paule LEFORT au 30 juin 2018.

Les activités de ce poste devant être maintenues, le conseil municipal décide :

- le recrutement direct d'un agent non titulaire qui assurera les fonctions d'adjoint technique territorial,
- charge M. le Maire d'établir un nouveau contrat d'engagement avec Marie-Paule LEFORT.

(extrait du 19/06/2018)

1° Yves NARDIN s'est présenté en début de séance et a répondu aux interrogations des élus. M. le Maire résume donc que suite à l'appel à candidatures, 3 candidats sur 4 ont été convoqués à un entretien d'embauche, 1 s'étant désisté. La candidature d'Yves NARDIN a été retenue. Il a été recruté à compter du 17 septembre 2018 en tant que responsable du service technique en remplacement de Serge DUFFOUR, parti à la retraite. Son rôle : Assurer les missions et travaux techniques, assurer l'encadrement des agents.

2° Chama ARNOULD a sollicité un congé de solidarité familiale à compter du 1er septembre 2018 pour une période de 3 mois, renouvelable 1 fois.

M. le Maire fait part à l'assemblée que suite à la mise en disponibilité de cet agent, plusieurs solutions de restauration ont été étudiées en bureau (recrutement de personnel, livraison de repas...). La solution retenue a été la livraison de repas en liaison chaude, repas préparés par la cuisine centrale du Foyer Mont Clair. Le tarif du repas livré est de à 3.19€.

Une réorganisation du travail a dû être faite, la fiche de poste de Stéphanie BERGANZ a été modifiée. Durant la période scolaire, cet agent effectue 20 h à la cantine (service des repas et ménage) et 15 h à la résidence Bellevue ; hors période scolaire 35 h à la résidence Bellevue.

(extrait du 02/10/2018)

PLUI (avis sur le projet) :

M. le Maire informe que le Conseil Municipal est amené à donner son avis sur le projet de PLUI.

M. le Maire rappelle que les objectifs poursuivis par la collectivité dans le cadre de cette procédure étaient :

- Préserver le caractère rural, le cadre de vie et les richesses environnementales et paysagères des communes du territoire,
-Se donner les moyens et outils de créer de véritables cœurs de village,
-Adapter l'offre de logement en lien avec les besoins de la population tout en limitant la consommation d'espace,
-Maitriser l'accroissement démographique des communes tout en maintenant les équipements publics voire en les diversifiant,
-Limiter l'étalement urbain en favorisant le développement préférentiel des constructions dans les centres-bourgs et en extension des bourgs,
-Prendre en compte les problématiques des déplacements en milieu rural,
-Préserver et protéger les terres agricoles,
-Prendre en compte les évolutions règlementaires environnementales.

M. le Maire rappelle que les modalités de concertation définies ont été mises en œuvre durant toute l'élaboration du projet de PLUI, à savoir :

- Affichage des délibérations
- Article spécial dans la presse locale
- Mise à disposition des documents sur le site internet de la communauté
- Mise à disposition des documents au siège de la communauté
- Article dans le bulletin intercommunal et bulletins communaux

- Réunions publiques (au moins 3)
- Exposition itinérante pour présenter les objectifs et les enjeux du projet
- Tenue d'un cahier d'observation à la communauté de communes et dans chaque commune

M. le Maire précise que les moyens d'information utilisés et les moyens d'expression offerts au public ont permis d'assurer une concertation efficace, participant de la réflexion dans la définition du projet, et ce durant toute l'élaboration du PLUI.

Il constate que la concertation s'est déroulée dans les meilleures conditions et propose au conseil municipal d'en tirer un bilan positif.

M. le Maire indique ensuite :

- Que les personnes publiques et organismes visées par l'article L. 132-7 du code de l'Urbanisme ont été associées durant toute l'élaboration du projet de PLUI ;
- Que lors de la séance du conseil communautaire en date du 15 février 2018, il a été débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Que l'élaboration du projet de PLUI est aujourd'hui arrivée à son terme et qu'il convient au conseil municipal de donner son avis afin de le soumettre au conseil communautaire en vue d'en arrêter le contenu, avant sa notification aux personnes publiques associées, sa mise à l'enquête publique et son approbation.

Le conseil municipal, **donne un avis favorable** au projet de PLUI tel qu'il est présenté.

M. le Maire informe que des projets photovoltaïques sur terrains agricoles sont en cours d'étude sur la commune de Monclar. Le conseil municipal n'est pas opposé au développement de l'énergie photovoltaïque mais souhaite conserver une maîtrise sur l'autorisation d'implantation de tels projets afin, entre autres, qu'il ne soit pas porté atteinte au paysage.

Tarifs Cantine et Garderie Périscolaire, rentrée 2018 :

M. le Maire sollicite l'assemblée pour la révision des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire pour la rentrée 2018.

Cantine : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la Cantine pour l'année scolaire 2018/2019. Le prix du repas reste donc à 2.45€ pour les enfants et 4.60€ pour les adultes.

Garderie Périscolaire : Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 0·20 € aux tarifs mensuels en vigueur, les montants pour l'année scolaire 2018/2019 seront donc les suivants :

	Quotient familial < 750€	Quotient familial > 750€
1 enfant	11·50€	13·50€
2 enfants	19·50€	21·50€
3 enfants et plus	24·80€	26·80€

Mobilier urbain Tour de Ville :

M· BOUISSIERE fait part à l'assemblée de la demande d'administrés, à savoir la mise en place de bancs supplémentaires sur une partie du Tour de Ville, allant de l'aire de jeux à la côte St Jean·

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de mobilier supplémentaire et demande à ce que la commission Voirie se rende sur le terrain afin de déterminer les endroits les mieux adaptés pour recevoir ce mobilier et quel type de mobilier (banc, banquette double, hexagonale…)· La municipalité ne s'engage pas sur les délais de mise en place·

Informatique École :

M· BOUISSIERE informe l'assemblée que l'achat des ordinateurs pour les classes maternelles a été réalisé· Les 7 ordinateurs portables sont installés et prêts pour la rentrée·

(extrait du 31/07/2018)

Projet Communauté de Communes Lot et Tolzac :

M· le Maire fait part à l'assemblée d'un des projets soumis à la Communauté de Communes Lot et Tolzac à savoir un projet de développement sur la Commune du Temple-Sur-Lot « Vers une station touristique rurale »·

Il s'agit d'un projet de développement autour des Établissements Latour-Marliac et de la base nautique avec le village du Temple-Sur-Lot à redessiner avec une accessibilité grand public au bord du Lot·

À l'initiative du projet, M· Thierry HUAU, Architecte paysagiste et urbaniste·

Les objectifs :

- Créer un « Giverny du Sud », [Giverny est une commune située en Normandie, connue pour la maison et les jardins du peintre impressionniste Claude Monet],
- révéler de nouveaux sites patrimoniaux,

- dynamiser le milieu rural,
- accompagner les territoires démunis,
- créer un lieu de d'échanges,...

M. BAECHLER, Maire du Temple-Sur-Lot souhaite une implication communautaire dans ce projet afin d'obtenir des aides financières plus importantes et afin que l'ensemble des communes de l'EPCI profitent des retombées économiques d'un tel projet.

Le projet serait financé par un partenariat public / privé.

Il est proposé de créer une association de préfiguration dont la Communauté de Communes Lot et Tolzac serait membre.

Mrs STUYK, BOUISSIERE et JUGIE, délégués communautaires font part de leurs interrogations. Quels engagements pour la Communauté de Communes ? Qui assure les charges de fonctionnement de ce projet ?

Le débat s'instaure. Il en ressort un intérêt pour ce projet mais également de multiples questions.

Les élus communautaires prennent acte de la position de l'assemblée et resteront prudents sur un engagement communautaire dans ce projet.

Transport Scolaire :

M. le Maire rappelle que la Commune de Monclar assure la gestion de la ligne [n° 215] de transport scolaire en sa qualité d'organisateur secondaire transporteur.

M. le Maire explique au conseil municipal :

- les difficultés rencontrées pour recruter du personnel titulaire à la fois du permis de conduire transport en commun et du FCOS (Formation Continue Obligatoire de Sécurité) en cours de validité. 3 chauffeurs sont nécessaires pour assurer un bon déroulement du transport scolaire et assurer la continuité des services lors des congés ordinaires ou des congés maladie.
- Le bus est à remplacer en 2019, le véhicule actuel n'étant plus aux normes pour du transport de personnes.
- La Mairie de Monclar étant transporteur [titulaire d'une licence pour le transport de personnes], elle ne peut pas faire appel à d'autres transporteurs en tant que prestataires pour assurer le ramassage scolaire.

Après analyse financière et avis du Conseil Départemental, M. le Maire soumet l'hypothèse d'arrêter la gestion de la ligne de transport scolaire. La gestion de cette ligne reviendra à la charge de la Nouvelle Région Aquitaine qui procédera à des appels d'offres auprès de sociétés de transport.

Le conseil municipal à la majorité décide de cesser son activité d'organisateur secondaire transporteur à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

Cabinet Médical :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. Philippe CAPDEVIOLE, kinésithérapeute à Monclar, qui souhaiterait déplacer son cabinet de consultation au cabinet médical communal sis rue du Foirail.

Quelques aménagements devront être réalisés pour un confort optimum de la patientèle.

Le conseil municipal à l'unanimité, enchanté de cette sollicitation :

- donne son accord pour que le cabinet médical soit loué à M. CAPDEVIOLE, pour un montant mensuel de 320€.

M. le Maire informe également que les travaux de réfection sur le logement situé au-dessus du cabinet médical ont débuté ; les menuiseries sont posées.

Cession Chemins « Bordeneuve » et partie « Douzon » :

Chemin de Bordeneuve :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. SOULAGE Jean-Francis, domicilié lieu-dit Bordeneuve qui souhaite acquérir le chemin desservant sa propriété afin de l'entretenir par ses propres moyens.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe, ce chemin ne desservant que la propriété de M. SOULAGE. Le conseil municipal décide de lancer la procédure de cession du chemin rural cadastré section ZS n° 8 et invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

(extrait du 02/10/2018)

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 02/10/2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis lieu-dit Bordeneuve, cadastré section ZS n° 8 d'une contenance de 6 a 30 ca (630 m2) en vue de sa cession à M. SOULAGE Jean-Francis. L'enquête publique s'est déroulée du 15 au 28 octobre 2018 inclus. Les convocations des riverains et publications conformes à la loi ont été effectuées. Durant la période d'enquête aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, la commune de Monclar peut donc procéder à cette aliénation.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :
-de désaffecter le chemin de Bordeneuve en vue de sa cession,
-de fixer le prix de vente à deux cent euros (200€),
-dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
-autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Partie du chemin de Douzon :

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 02/10/2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural sis lieu-dit Douzon, cadastré section ZH n° 32 d'une contenance de 29 ca (29 m2) en vue de sa cession à M. TOURON Jean-Pierre. L'enquête publique s'est déroulée du 15 au 28 octobre 2018 inclus. Les convocations des riverains et publications conformes à la loi ont été effectuées. Durant la période d'enquête aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, la commune de Monclar peut donc procéder à cette aliénation.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :
-de désaffecter une partie du chemin de Douzon en vue de sa cession,
-de fixer le prix de vente à deux cent euros (200€),
-dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
-autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.
(extrait du 04/12/2018)

Travaux chemin rural (dit du Pigeonnier) :

M. le Maire rappelle que des travaux de réfection (béton) devaient être engagés sur le chemin rural reliant la rue Louis Pons avec la rue des Anciens Fossés avec une participation financière des riverains.

Pour des raisons de planning, techniques et financières, les travaux ne peuvent pas être engagés comme prévu. Un devis de goudronnage a été demandé auprès des services communautaires, il s'élève à 1 278.30€ TTC.

D'autre part le syndicat EAU 47 vient de procéder à la remise en état des canalisations, il serait judicieux de laisser le terrain se stabiliser avant toute autre intervention.

Après débat, le conseil municipal donne son accord pour que ce programme de travaux soit reporté.

Dossier ENIR (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) :

M. BOUISSIERE informe l'assemblée de l'appel à projet « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité » lancé par l'Éducation Nationale ;

Il s'agit d'un plan numérique pour l'éducation et une stratégie interministérielle pour les ruralités, cet appel à projet est émis par l'État au titre des investissements d'avenir (50 millions d'euros) et a pour but de soutenir le développement de l'innovation dans les écoles des communes rurales, favoriser la continuité entre l'école et le collège, définir les stratégies et les outils pour déployer le numérique dans les bassins ruraux ;

Les communes rurales dont la population est inférieure à 2000 habitants sont éligibles ;

La subvention de l'État couvre 50 % du coût du projet global, (plafonné à 7 000€ HT par école) les projets doivent représenter un investissement minimum de 4 000€ HT.

Peuvent être subventionnés les équipements numériques de la classe (dispositif de visualisation collective...) les équipements numériques de l'école (dispositifs de prise de son et d'images...) les services numériques permettant les échanges entre enseignants, élèves et parents ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dit que la Commune de Monclar souhaite se positionner et s'inscrire dans la démarche de cet appel à projet « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité »,
- Fait savoir que la commune est prête à investir la somme de 4 958.01€ HT si le projet est retenu (avec un plafond de subventionnement de 7 000€ HT), pour l'achat d'équipements (vidéos projecteurs interactifs...),
- Précise que ce projet nécessite l'adhésion au CDG 47 « École Numérique »,
- Charge Monsieur le Maire de signer l'engagement qui sera retourné à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Sainte-Livrade-Sur-Lot et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien cette décision.

(extrait du 02/10/2018)

Commerces :

M. le Maire évoque la fermeture des commerces l'épicerie « L'Alizée » et la boulangerie « l'Épi Monclarais».

Le dossier concernant l'épicerie est désormais confié à Maître Biasi, huissier de justice ; le commerce devrait être mis à la vente fin 2018-début 2019.

Concernant la boulangerie, M. le Maire informe être en contact avec la Chambre des Métiers afin de faciliter la reprise de cette activité sur Monclar. À cette fin, la boulangère et la SCI de la Poste (propriétaire du bâtiment) ont été reçus par les élus.

La municipalité et la chambre des métiers convergent sur l'idée qu'il soit proposé à un repreneur éventuel un loyer en adéquation avec le marché.

La SCI de la Poste a revu sa position : le commerce seul serait loué 600€ et le commerce avec le logement, 800€.

La SCI de la Poste est actuellement sur 2 options : location ou immeuble mis à la vente.

M. le Maire fait part que dans un deuxième temps Mme Lacombe a également été reçue pour connaître ses intentions quant à son commerce. Celle-ci continue la livraison de sa marchandise sur la commune mais ne rouvrira pas son magasin et a mis en vente le matériel.

M. Bouissière explique que Mme Lacombe a engagé une procédure de validation de ses acquis professionnels qui lui permettra de pouvoir continuer à exercer le métier de boulanger.

Adressage Normalisé :

M. le Maire explique qu'il va être nécessaire sur les prochains mois de procéder à la réalisation de l'adressage normalisé car il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. Cette action permettra la commercialisation du réseau Très haut débit conditionnée à l'attribution pour chaque local d'un code unique dit « Hexaclé ».

M. le Maire explique que la réalisation de l'adressage normalisé peut-être réalisé soit en interne par la désignation d'un élu référent, soit avec le soutien des services du Département, soit en ayant recours à un prestataire extérieur.

Pour la réalisation de l'adressage normalisé, le conseil municipal à l'unanimité décide d'engager en travail préparatoire avec les services du Département.

Plan de circulation-Centre Bourg- :

Comme évoqué lors du conseil municipal du 19 juin dernier, le conseil municipal décide de soumettre aux administrés 2 propositions de circulation dans le centre bourg.

1° proposition :

L'entrée au centre bourg se ferait par :

La rue du 11 Novembre 1918,

La rue de Montastruc,

La rue de l'église,

La rue de Marmande.

La circulation du Tour de Ville à la Place de la Mairie en passant devant l'église serait à double sens.

2° proposition :

Pas de changement par rapport au plan de circulation actuel.

Le conseil municipal décide de distribuer dans chaque foyer le plan des 2 projets ainsi qu'un bulletin réponse où chacun pourra s'exprimer. Les bulletins seront à remettre en Mairie. Sera retenue la solution ayant obtenu le plus de voix (Seuls les bulletins avec les coordonnées des administrés seront pris en compte).

Le conseil municipal profite de la révision du plan de circulation dans le bourg pour répondre à deux demandes de Monclarais à savoir la mise en sens unique de la rue Pisse-Crabe et de la rue de l'école. L'assemblée ne donne pas de suite favorable à ces requêtes.

UNA MONCLAR (Union Nationale de l'Aide de Monclar) :

M. le Maire fait part que l'association UNA de Monclar a sollicité la Mairie pour que des travaux d'aménagement des bureaux mis à leur disposition soient réalisés. Le montant de ces travaux est estimé à 18 592.29€.

Messieurs Stuyk et Bouissière expliquent qu'avant d'engager des travaux à la Salle Billou, il faudrait peut-être étudier l'hypothèse de déplacer ces bureaux sur un autre site, à la Résidence Bellevue par exemple, comme cela leur a déjà été proposé.

Après débat, le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Secrétariat de Mairie :

M. le Maire explique que le secrétariat de Mairie aurait besoin d'être agrandi pour un meilleur agencement : Bureau unique pour le Maire et les Adjoints ; dossiers à divers endroits, manque de discrétion pour les administrés…

M. le Maire invite son assemblée à réfléchir sur différentes éventualités :

1° Agrandissement du secrétariat actuel sur la halle de la mairie,

2° Déplacement du secrétariat sur un autre bâtiment.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Le conseil municipal considère également que pour répondre à la demande de l'UNA de Monclar, il est d'abord nécessaire de savoir quelle solution peut être amenée au manque d'espace du secrétariat de mairie.

Théâtre de Poche :

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'acquisition en location-vente du théâtre de poche par M. Thierry MOREAU. Le théâtre devient désormais LE SPLENDID.

Les nouveaux propriétaires souhaitent organiser des soirées music-hall avec restauration ; et une ouverture de l'établissement pour le 31 Décembre 2018.

M. le Maire informe que le passage de la commission de sécurité est prévu le 17/12/2018.

M. le Maire informe également que la Commune héberge encore dans ses locaux divers objets (costumes, mobilier, documents) appartenant à l'association « Les Nouveaux Baladins ».

Salle du Magre :

M. le Maire rappelle les deux sinistres du 17 mars et 02 juillet 2018 dont la salle du Magre a été l'objet : détériorations immobilières, vol d'électroménager. Le montant des dommages s'élevait à 11 986.60€. Après rapport de l'expert, vétusté et franchise déduites, le règlement de l'assurance s'élève à 10 111€.

Les travaux de remise en état ont été commandés.

Concernant l'utilisation de la salle du Magre, M. Bouissière explique qu'il faudra envisager d'installer un limiteur de niveau sonore afin d'assurer la tranquillité des riverains.

(extrait du 04/12/2018)

Informations diverses :

Matériel :

M. JUGIE fait part au conseil municipal que le camion a été commandé, livraison fin août. Il s'agit d'un IVECO, année de mise en circulation 2015, 54 000 kms, équipé d'un attelage, sans caisson pour un plateau plus grand, garantie 12 mois pièces et main d'œuvre, coût 28 200€ TTC.

L'achat de la remorque n'est pas encore réalisé, un devis est encore en cours d'élaboration.

(extrait du 31/07/2018)

M. JUGIE fait part au conseil municipal que le camion IVECO a été réceptionné. Il est conforme aux attentes ; seule la benne présente des petits inconvénients (reste de béton collé) pour certaines utilisations.

La remorque (plateau de 4 m X 2.10 m + ridelles alu de 30 cm sur 4 côtés) a été commandée pour un montant de 4 410.00€ TTC.

PLUI :

M. le Maire rappelle que l'élaboration du projet de PLUI est arrivée à son terme ; le conseil municipal dans sa séance du 31 juillet dernier, a donné un avis favorable au projet de PLUI tel qu'il était présenté. Les avis de tous les conseils municipaux étant favorables le conseil communautaire en date du 7 août 2018 a arrêté le contenu en vue de sa notification aux personnes publiques et sa mise à l'enquête publique.

Sanitaires Publics Place des Amours :

M. le Maire informe de l'achèvement des travaux de réfection des sanitaires Place des Amours. Ils sont en service depuis début septembre et répondent désormais aux normes d'accessibilité.

Garage de l'ancien presbytère :

M. le Maire informe de la demande d'un administré qui recherche un garage à louer. M. Stuyk propose de mettre à la location le garage de l'ancien presbytère pour un montant de 30€ par mois. Le conseil municipal donne son accord.

Circulation :

M. le Maire fait part d'une demande des riverains de la rue Pisse-Crabe qui souhaiteraient pour des raisons de sécurité que celle-ci soit en sens unique. Ils jugent la vitesse des véhicules immodérée par rapport à l'étroitesse de la rue.

Le conseil municipal décide d'inclure cette demande dans l'étude du sens de circulation sur le centre bourg.

Marchés de Producteurs de Pays 2018 :

M. BOUISSIERE tient à remercier tous ceux (hors élus) qui sont régulièrement venus participer à l'organisation des marchés de producteurs de pays et qui par leur présence active ont contribué à la réussite de ces marchés.

Merci à Noël, Catherine, Alan, Kamiel, Michel et ses petits-enfants, Maryvonne, Roland, Nicolas.

(extrait du 02/10/2018)

Contrôle Chambre Régionale des Comptes :

M. le Maire informe que la commune de Monclar a fait l'objet d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune depuis l'exercice 2012 à ce jour.

Un rapport a été établi sans observation particulière.

Cabinet médical 19 rue du Foirail :

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux décidés lors du conseil municipal du 02 octobre dernier au cabinet médical sont achevés. La climatisation d'un montant de 4704€ a été commandée et sera installée dans les jours à venir.

M. Philippe CAPDEVIOLE a pris possession des lieux au 1er décembre.

Totem MPP :

M. Bouissière fait part au conseil municipal que la Chambre d'Agriculture propose aux communes organisatrices des marchés de producteurs de pays un totem à installer sur les sites des marchés.

Le Totem est offert par la chambre, seule la mise en place est à la charge de la Commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Isolation des combles :

M. Stuyk explique avoir fait établir des devis pour l'isolation des combles de certains bâtiments communaux.

Les devis s'élèvent respectivement à :

1. 1 050€ pour la Mairie,
2. 816€ pour la salle Billou,
3. 727€ pour la résidence Bellevue.

Les combles des 2 premiers bâtiments étant encore utilisés même occasionnellement, la mise en œuvre s'avère compliquée, la décision est mise en attente.

Le conseil municipal décide de la mise en place de ce système d'isolation (laine minérale soufflée) à la résidence Bellevue.

Véhicule Sapeurs-Pompiers :

M. le Maire fait part à l'assemblée que la commune de Monclar est propriétaire du **GMC**, ancien véhicule de pompiers. Nicolas CAGNATI est intéressé par l'acquisition de ce véhicule.

Le conseil municipal décide de conserver ce véhicule.

(extrait du 04/12/2018)

Site internet CCLT

Bientôt, vous pourrez retrouver toutes les informations de la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac sur le nouveau site :

https://www.lotettolzac.fr/

*** ETAT CIVIL ***

Du 05 juin 2018 au 30 novembre 2018

Naissances

SOLER Nathan	05/06/2018
LACHERE Corentin, Gabriel	06/08/2018
BLET PEDERIVA Laurine, Morgane, Léa	28/08/2018
BOUBADDARA Tasnim	07/11/2018
DUBOURG Raphaël	22/11/2018

Mariages

LARRIEU Anthony, Daniel, Thierry *et*	
MOISY Anaïs, Justine, Elodie	04/08/2018
VIALATTE Sébastien *et*	
BESSONNET Elodie, Virginie, Véronique	25/08/2018

Décès

- **PETIT** Jacques, Robert	12/07/2018
- **STEVENIN** Pierre, Aloÿse	26/08/2018
- **MAHE** René, Marie, Ange	18/11/2018

ENTREPRISE LEPORSE SERVICES

Électricien & Antenniste

Arrivé depuis peu dans le Lot-et-Garonne, je me suis installé au sein de votre village monclarais avec ma compagne.

Je suis électricien et antenniste depuis plus de huit ans.

Je suis aujourd'hui à votre disposition pour tous vos chantiers électriques (rénovation, neuf ou dépannage).

« Vous captez quelque chose à Monclar ? »

Je suis disponible pour vous installer une antenne ou parabole afin que vous puissiez regarder vos émissions et feuilletons préférés sans soucis.

Pour toutes demandes, vous pouvez me contacter au 06 40 44 93 91 ou par e-mail à l'adresse suivante leporse.services@hotmail.com.

RECENSEMENT
de la population

LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE : QUE DES AVANTAGES !

Des gains de temps
- Pas de second passage pour récupérer les questionnaires
- Collecte plus rapide, suivie en temps réel

Une organisation efficace
- Moins de papier à gérer et à contrôler
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses faites par internet
- Travail de l'agent recenseur facilité

Une démarche écologique et économique
- Moins de papier utilisé : un recensement moins coûteux...
- ... et plus respectueux de l'environnement

Des résultats de qualité
- Questionnaire guidé, plus facile à compléter
- Confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
2. Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton **« Accéder au questionnaire en ligne »**.
3. Ils sont guidés **pour répondre au questionnaire.**
4. Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Insee & votre commune

UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Aucun risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible «d'oublier» de remplir un bulletin. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

4,9 MILLIONS DE PERSONNES ONT RÉPONDU PAR INTERNET EN 2018

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte, ce qui dispense de la seconde visite.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent et bénéficient, si besoin d'une aide en ligne. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement la collecte

Une fois les questionnaires envoyés, les habitants reçoivent un accusé de réception par email. L'agent recenseur en est informé par SMS. Par ailleurs, avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage de suivi de la collecte qui lui permettent de connaître les questionnaires collectés par agent recenseur et aident au calcul de sa rémunération.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET !

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais environ 40 % des 60-70 ans répondent par internet.

Rural ou urbain : peu de différences pour répondre par internet

Taille de la commune	Taux de réponse par Internet
‹ 1 000 hab.	49 %
1 000 à 5 000 hab.	50 %
5 000 à 10 000 hab.	48 %
10 000 à 50 000 hab.	46 %
› 50 000 hab.	48 %
Ensemble	48 %

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS POUR RASSURER LES HABITANTS

- Le recensement a lieu tous les ans mais toutes les communes ne sont pas concernées chaque année. Les habitants concernés l'année en cours reçoivent **un courrier de leur mairie** pour les prévenir.
- Les agents recenseurs disposent d'**une carte officielle** signée par le maire.
- Le recensement de la population est **gratuit**. Les sites qui réclament de l'argent sont des sites **frauduleux**.
- Les réponses sont **confidentielles**. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

PROPOSER LA RÉPONSE PAR INTERNET, C'EST RENDRE UN MEILLEUR SERVICE AUX HABITANTS

Pour plus d'informations, rendez-vous sur
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR
ou contactez la direction régionale de l'Insee.

RECENSEMENT
de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire **sur internet**. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne sur **www.le-recensement-et-moi.fr**.
Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.
Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'**ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...
Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa **n°2018A001EC** du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.
En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Pour notre commune, les 2 agents recenseurs sont :

Chantal RAMBAHINIARISON

Tassadit BOUKELMOUN

Informations mairie

- Personnel technique

Voici une partie de l'équipe technique dont Yves Nardin (à gauche) qui vient de reprendre le poste de responsable.

- Cahier de doléances

La mairie regroupe toutes les doléances dans un registre qui sera remis à la préfecture.

DU COTE DE L'ECOLE

En cette rentrée 2018, l'école accueille 5 TPS, 10 PS, 9 MS, 14 GS et 8 CP. D'autres élèves feront leur rentrée en janvier 2019.

En mai dernier, les deux classes se sont rendues à l'aquarium du Bugue, en Dordogne. Nous avons ensuite travaillé sur les animaux en classe (poils, plumes, écailles / déplacements, alimentation, reproduction …)

Nous avons nourri les carpes.

A NOTER ...

L'école organise comme chaque année un marché de Noël. Il aura lieu le mardi 18 **décembre 2018, de 16h30 à 18h30**, dans le dortoir de l'école. Il est ouvert à tous !

Sur place, vous trouverez des bricolages réalisés par les enfants des deux classes, ainsi que des pâtisseries.

Le PROJET DE RESTRUCTURATION
du FOYER du MONT-CLAIR :
les avancées de la deuxième phase.

Après la réception du bâtiment neuf Le Hameau fin 2017, le Foyer du Mont-Clair a continué son Projet de Modernisation dès début 2018. La phase II de restructuration de ces anciens locaux a été entamée.

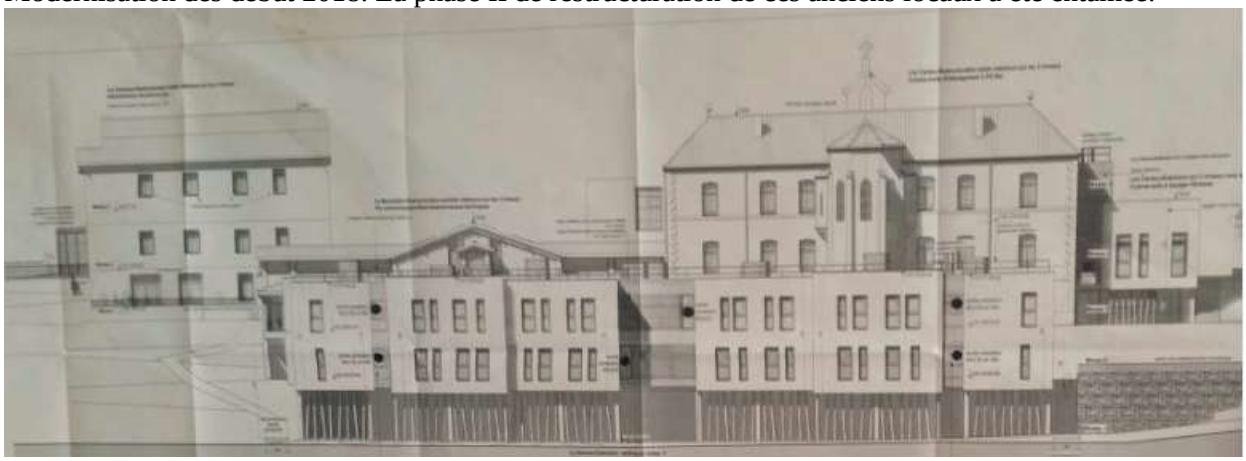

Plans facades sud du site

Le bâtiment Les Ombrées, situé en haut de site en bord de route, a amorcé ses travaux de réhabilitation totale. Il faut rappeler que ce bâtiment assurait pour l'essentiel l'accueil des résidents au sein de chambres collectives exiguës et sans confort (sanitaires collectifs). Le Projet architectural a positionné désormais l'administration en haut de site après la réhabilitation complète du bâtiment.
L'administration dispose désormais de locaux spacieux avec une salle de réunion dédiée au Conseil d'Administration de l'établissement et un nouvel accueil adapté et accessible.

Le 1er semestre 2018 a également marqué par le début des travaux du bâtiment historique Le Cantou.
La restructuration complète du bâtiment a consisté par des travaux intérieurs de grande envergure et une extension pour garantir des besoins de locaux (extension bureau chef et locaux déchets aux normes, en niveau 1 présenté sur les photos ci-dessous, une extension pour une salle d'animation de l'unité de vie.

Le Cantou

Les fondations de l'extension du bâtiment Le Cantou

des reprises structurelles indispensables pour garantir la répartition des charges du bâtiment

Cette réhabilitation plus délicate a nécessité un travail de coordination soutenu de l'ensemble des corps de métiers et des entreprises sachant que les travaux des locaux de la cuisine centrale en niveau rez de jardin devaient être priorisés pour réduire les coûts liés à la location des locaux provisoires.
Début janvier, la délocalisation en bas de site de la cuisine centrale a été réalisée dans des locaux provisoires (algécos) afin de garantir la continuité de la prestation Restauration auprès des résidents de l'établissement.

la cuisine centrale en cours de réhabilitation

avec une terrasse sécurisée pour réduire l'impact travaux sur la vie de l'établissement

Le service Restauration réintègre ses nouveaux locaux début novembre 2018. Les algécos sont évacués du site dès le lendemain.

Ces opérations délicates se passent sans encombre.

Le dernier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 novembre dernier s'est félicité de la réussite de la rénovation complète de la cuisine centrale et de l'adaptation des nouveaux locaux à la réglementation de sécurité sanitaire, et à une meilleure organisation des conditions de travail du personnel. La Qualité historique des repas produite par l'équipe Restauration du Foyer du Mont-Clair s'en trouve soutenue.

L'équipe de Restauration a été particulièrement remerciée de ses efforts durant la période de production au sein des locaux provisoires sachant qu'à la rentrée de Septembre 2018, elle a assurée la production des repas de l'école maternelle de Monclar pour une quarantaine d'enfants scolarisés en liaison chaude.

Cette adaptabilité de l'équipe a porté ses fruits par une satisfaction globale tant auprès des enfants que de leurs parents, mais également auprès du soutien de la collectivité territoriale dans le choix d'intégrer la restructuration de la cuisine au projet global initial.

Mr Stuyk, Maire de Monclar et Président du Conseil d'Administration du Foyer du Mont-Clair,

Mr Borderie et Mme Dhélia, membres du Conseil d'Administration, représentant de la collectivité territoriale ainsi que Mme Jourdan, membre du Conseil d'Administration, représentante des familles s'en sont particulièrement réjouis.

Le dernier acte du Projet de Restructuration a pour objet la finalisation de la restructuration de la dernière unité de vie située dans le bâtiment Le Cantou. Les voieries intérieures de l'établissement devraient être rénovées totalement avant fin 2018. Enfin, la blanchisserie lingerie bénéficie également d'une totale restructuration pour répondre aux normes sanitaires en cours. Ces travaux avec l'ensemble des travaux du Projet Architectural devraient s'achever début 2019. Une visite de la Commission de Sécurité sera programmée pour confirmer la réception totale du site et de ses locaux.

En attendant la future inauguration dans le courant du printemps 2019, les résidents, l'administration et les agents de l'établissement souhaitent à tous de très Bonnes Fêtes de fin d'années aux Monclarais.

La Directrice.

BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR

Toute l'équipe des bénévoles se fait un plaisir de vous accueillir à la bibliothèque dont l'accès est libre et ouvert à tous.
La consultation sur place et le prêt des documents sont gratuits.
N'hésitez pas à consommer sans modération !
La bibliothèque est aussi un lieu de rencontre, où il est bon de partager des moments agréables.

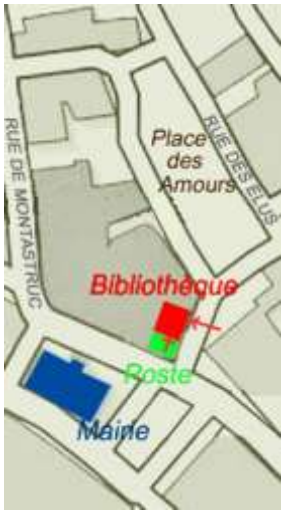

Contact
Bibliothèque municipale,
Place de la mairie, 47380 Monclar
Tél : 05 53 70 21 27

Horaires d'ouverture
Mercredi de 10h00 à 12h00,
Samedi de 10h00 à 12h00

Email : bibliomonclar@gmail.com
Nos actualités sur : http://www.mairie-monclar47.fr/bibliotheque/

Vous cherchez un roman pour vos soirées hivernales ?

Un livre écrit avec des lettres plus grosses ?

Un livre d'images pour votre bébé ?

Un album, une fiction, un manga, une BD, un documentaire ou un livre de bricolage pour votre enfant ?

Un ouvrage sur l'histoire locale ?

Vous souhaitez approfondir vos connaissances ?

Nous mettons à votre disposition des ouvrages issus de fonds propres, de dons (*Et nous remercions bien les donateurs !*) ou du dépôt de la Médiathèque Départementale.
Une navette passe tous les 15 jours. Nous pouvons donc également réserver pour vous des livres auprès de la Médiathèque Départementale de Lot et Garonne. Pensez à nous faire part de vos envies de lecture…

Des animations ont lieu à la bibliothèque

Des racontages

Chaque mois, Chantal raconte des histoires
aux enfants des écoles de Monclar et de St Etienne de Fougères.

Des racontines

Pour les enfants de 2 à 6 ans
Un mercredi par mois à 11h00
3 octobre, 7 novembre, 5 décembre, 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 15 mai et 5 juin

Des expositions

BD reportages

Novembre-Décembre

Editions Mémo

Janvier-Février

Chine

Mars-Avril

Jardins

Mai-Juin

Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez l'univers de la lecture et souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs et ainsi participer à la vie culturelle du village, alors rejoignez l'équipe des bénévoles ! Lecteurs et bénévoles vous accueilleront avec plaisir !

Bonne lecture à tous !
Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !

RÉVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE
Cocktail de bienvenue
LE SPLENDID'
et ses délices
Terrine de
foie gras mi-cuit
avec ses confitures de
figues et d'échalotes
accompagnée de
ses toasts briochés
Poêlée de
Saint-Jaques
persillée
aux asperges
sauce mousseline
Trou Gascon
Granité de
pommes
Pavé d"autruche sauce
au foie gras
et son feuilleté
de légumes
Croustillant
de fromage
et forêt verte
Cocotte
de pêches rôties
au miel et
glace pistache
Café
1 Verre
de
moelleux
1 Coupe
de champagne
1/4 de bouteille
de vin
par personne
Soupe
à l'oignon
LE SPLENDID'
MUSIC-HALL
DINER SPECTACLE
COTILLONS
SOIRÉE DANSANTE
RÉSERVATION
05.53.36.36.66
06.59.03.52.52
95 EUROS
2018
REVUE BRÉSILIENNE & HUMORISTES
AVEC LA TROUPE MEU BRAZIL
LUNDI
31
DEC
L'HUMORISTE
BELLINI
Music - Hall Le Splendid'
THEATRE DE MONCLAR
14 rue du 11 novembre 1918 47380 MONCLAR

MONCLAR (47)
EGLISE SAINT-CLAIR
Messe de Noël avec
Crèche Vivante et chants de Noël
Lundi 24 Décembre 2018
À 19h00

Du côté des associations …

Générations Mouvement

Les Aînés ruraux Monclar 2000

Grâce au bulletin ECHOS DANS LA BASTIDE, Monclar 2000 vient chaque semestre informer tous les Monclarais de l'ensemble de ses nombreuses et variées activités que son conseil d'administration essaie de diversifier au maximum afin de satisfaire l'ensemble de ses adhérents.

Cette année encore, notre club a participé de nombreuses fois aux activités et animations du village ; notamment lors des 7 dimanche soir pour les marchés de producteurs de pays, ainsi que pour le repas estival du 14 juillet sous les ombrages de l'école, manifestation également très appréciée.

Après s'être souvent occupé de leurs petits enfants pendant ces deux mois de vacances, les papy et mamies ont repris le chemin de « leur école »pour à nouveau se consacrer à leurs loisirs respectifs.

Détail du programme du 2ème semestre

*__4 et 5 juin__ « sortie de deux jours en Corrèze »
*__du 14 au 24 juin__ « voyage à Gruissan » avec le concours de l'ANCV
*__28 juin__ « auberge espagnole » avec Ste Livrade dans la cour de l'école
*__14 juillet__ « repas estival »
*__8, 15, 22, 29 juillet, 5, 12, 19 août__ « marchés de producteurs de pays »
*__20 juillet__ « folkloriades » à Castelmoron
*__21 septembre__ « croisière sur le Lot, repas sur le bateau »
*__22 septembre__ « Ensemble sur les chemins de convivialité » à Laroque
*__23 septembre__ participation à la journée du patrimoine
*__24 et 28 septembre__ « stage de formation pour la gym »
*__29 septembre__ « repas de l'amitié »
*__6 octobre__ grand loto
*__12 octobre__ « AG de la fédé de Marmande »
*__17 octobre__ « concours régional de belote » à St Pardon
*__4 novembre__ « repas spectacle avec Los Blagaïres » à St Sardos
*__24 novembre spectacle__ « La Poudre aux yeux » à St Pierre de Caubel
*__8 décembre__ grand loto sans pioche
*__9 décembre__ « Noël en Cirque » à Valence d' Agen
*__18 décembre__ AG du club

Rappel des activités régulières

***Petit loto** 3ème jeudi du mois à 14 h au siège du club rue de Marmande
***Belote** 2ème et 3ème mardi du mois à 14 h au siège du club
***Pédicure podologue** 4ème mardi tous les 2 mois (20€ pour les adhérents + 5 € par le club
***Entretien physique** tous les jeudi matin à 10 h salle Damira sauf le 1er jeudi du mois **TĂY SÕN VÕ DĂO** salle du judo (certificat médical obligatoire)

DATES à RETENIR pour 2019

Grands lotos

***Samedi 19 janvier**
***Samedi 2 mars**
***Samedi 11 mai ou 8 juin**
***Samedi 5 octobre**
***Samedi 7 décembre**

Manifestations

***Repas estival** 13 juillet
***Repas de l'Amitié** samedi 28 septembre
***Assemblée générale** Mardi 17 décembre

*C'est avec un énorme plaisir que le conseil d'administration a appris que sa présidente Mme Martin Danièle s'est vu attribuer le trophée du bénévolat pour sa contribution au service du Mouvement Associatif Lot et Garonnais

Mme Martin présidente de Monclar 2000 et l'ensemble de son conseil d'administration sont heureux de venir vous offrir ici TOUS les VŒUX les meilleurs et vous invitent à venir nous rejoindre lors de nos diverses activités.

Nos remerciements iront à Mr le Maire et aux employés communaux ainsi qu'à Monsieur Bouissière pour son aide à résoudre nos problèmes informatiques.

Bonnes fêtes de fin d'année et plein de bonheur à tous les Monclarais.

Pour tout renseignement Tel : 05 53 40 19 92

Cordialement

Le secrétaire
Jean Claude Knecht

La présidente
Danièle Martin

Le CA autour du diplôme de Mme Martin

En Corrèze visite d'une ardoisière

Association « Musée du Patrimoine »

Comme tous les ans, les bénévoles de notre Association ont ouvert l'espace Patrimoine au public à l'occasion de la fête du village en juin.

Une nouvelle série de cartes postales est mise en vente à l'agence postale.

La maquette du livre sur Monclar est pratiquement terminée, une réflexion va être engagée pour réfléchir sur le financement de l'édition, le budget de l'association ne permet pas de supporter un coût relativement important.

Fête du Patrimoine le 15 septembre
à l'occasion de cette fête l'espace Patrimoine ainsi que son annexe ont été ouverts au public .
Sous la halle de la mairie une exposition d'objets artisanaux a attiré de nombreuses personnes.
Moment fort de la journée, la visite en calèche de la Bastide, visite commentée par Maryvonne.

Passage et arrêt au lavoir pour y voir deux lavandières s'atteler à la tâche du lavage de linge en commentant les ragots du village, bravo Martine et Françoise.

Devant l'église une prison royale a été reconstituée avec son prisonnier en attente d'être fixé sur son sort, lecture de la sentence par Monsieur le Comte et exécution par le bourreau.

Bravo aux bénévoles qui ont joué leur rôle avec talent en amusant bien le public, merci plus particulièrement à Alain Piqué l'instigateur de ces animations qui ont rehaussé cette fête du patrimoine.
Vu le succès nous pensons renouveler ce genre d'animations en 2019, Alain a déjà quelques idées en tête mais il faudrait un peu plus de bénévoles et nous en profitons pour **lancer un appel aux personnes qui seraient intéressées pour nous aider et en particulier pour des rôles de figurant, faîtes-vous connaître auprès de l'association,** nous comptons sur vous. Contact au 06 77 39 20 99
La soirée s'est terminée par une auberge espagnole dans la bonne humeur et la convivialité.

Le président Marcel Maillet et toute l'équipe vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

LA BOULE MONCLARAISE

Cette année 2018, la Boule Monclaraise comptait 27 licenciés. Elle a organisé 2 concours officiels, la première édition du challenge Jean-Claude PETIT qui a accueilli 39 équipes en triplette, le concours traditionnel du mois de juillet a lui comptabilisé 29 équipes en triplette également.

Coté interclubs, l'équipe de Monclar finit 4ème de sa poule avec 1 victoire, 2 nuls et 2 défaites.

La boule Monclaraise a également renouvelé l'échange avec les résidents du foyer Montclair pour une initiation à la pétanque avec les licenciés de Monclar, projet à l'initiative d'Antony DARINI, licencié au club.

Plusieurs repas ont été organisés cette année, conviant les licenciés ainsi que leurs amis.

Pour rappel, la boule Monclaraise organise tous les mercredis et dimanches après-midi un concours à la mêlée en 4 parties, ouvert à tous les amateurs de pétanque, y compris les non-licenciés.

La Présidente
Mme PETIT Mireille

Anciens Combattants

Depuis la fusion entre l'association PG-CATM de Monclar et celle de Ste Livrade en date du 2 Février 2017, nous marchons dans le même intérêt général
Présence lors de cérémonies commémoratives et devoir de mémoire.

En plus des adhérents, l'association de Monclar nous a apporté plusieurs Porte-Drapeaux
Ils sont au nombre de neuf :
Pour le canton de Monclar :
Mr MARTINET Jean Claude Titulaire
Mr VILAS Raymond Titulaire
Mr CORRADINI René Suppléant
Mr AGUETTAZ Eugène Suppléant
NOTONS aussi la présence parfois de Mr Martin de Fongrave (Les Fraternelles)

Pour le canton de Ste Livrade :
Mr BERNARDI Mario Titulaire
Mr GOMICHON Michel Titulaire
Mr ROY Jean-Claude Titulaire
Mr FRECCHIAMI Primo Suppléant
Mr TOMASONI Joseph Suppléant
N'OUBLIONS PAS LA PRESENCE DE NOTRE JEUNE THEO agé de 13 ans, quelquefois remplacé par son jeune frère DRIAN.

Mrs BERNARDI Mario et FRECCHIAMI Primo ont reçu le diplôme des Porte- Drapeaux

Les porte-Drapeaux sont toujours présents lors des différentes cérémonies commémoratives

Le 29 avril 2018 Cérémonies des déportés

Le 8 mai nous nous sommes divisés en deux équipes afin d'être représentatif sur toutes les communes à savoir :
Saint Etienne de Fougères
Saint Pastour
Tombeboeuf
Monclar
ainsi que :
Le Temple sur Lot
Dolmayrac
Allez et Cazeneuve
Sainte Livrade sur Lot
Félicitons Mr FLEURY porte- drapeau de St Pastour âgé de 80 ans

A Tombeboeuf , présence importante de la population, ainsi que des enfants et des adolescents certains ont fait lecture et des bouquets de fleurs ont été déposés par cette jeunesse.
L'institutrice a reçu la Médaille de la Fédération Départementale des mains de Mr Pichon Président Départemental de l'UFAC , pour son implication dans le devoir de mémoire auprès de ses élèves. Des décorations ont été décernées à plusieurs personnes.
Dans l'ensemble, nous remarquons une bonne participation d'enfants et de leur famille dans nos petites communes

Le 3 juin 2018 s'est tenu le 72eme congrès départemental
Mr VILAS de Monclar a été décoré de la Médaille de la fidélité
Mme SMESSAERT de Ste Livrade a été décoré de la Médaille Fédérale
Mr BERNARDI de Ste Livrade a été décoré de la médaille Fédérale

Nos Porte -Drapeaux toujours présents aux différentes cérémonies ont rendus hommages lors des dates suivantes :
Le 8 Juin Hommage aux anciens d'Indochine
Le 18 Juin Appel du Général DE GAULLE
Le 3 juin Hommage aux fusillés de Tournon
Le 14 Juillet Fête Nationale
Le 24 Juillet Journées des Képis blancs aux CAFI
Le 18 Août Libération de Ste Livrade
Le 30Septembre Journées des Porte-Drapeaux à Ste Colombe en Brulhois
Le 2 Novembre Journée anticipée du 11 Novembre à St Pierre de Caubel où le prêtre a béni le monument ainsi que les tombes et idem à Pinel, bénédiction dans le cimetière suivie d'une messe dans la magnifique Eglise dont les chaises étaient toutes occupées
Les cérémonies se sont terminées par la bénédiction des tombes à Hauterive
Notons la présence de Ste Livrade lors de l'inauguration du monument, de Monclar, remarque faite sur l'absence du mât pour drapeaux à Mr le Maire lors de notre rencontre le 13 juin, promesse faite sur sa mise en place pour le 11 Novembre

Le 19 Août les veuves ont organisé un vide -grenier, expérience enrichissante, belle journée

Le 11 Novembre 2018, Centenaire de l'Arrmistice de la guerre 1914-1918 Nous nous sommes séparés en deux groupes comme pour le 8 Mai 2018 I Dans chaque commune nous avons pu constater une importante participation de la population et d enfants, certains accompagnés de leur instituteur ; d'autres ont lu la lettre de l'UFAC
Ils ont tous déposé un bouquet de fleurs et ont chanté la Marseillaise. Moment très émouvant
Félicitons le porte-drapeau de Tombeboeuf qui était accompagné de ses deux petits enfants qui arboraient le ruban de L'UFAC et portaient un petit drapeau (relève assurée)
A Tombeboeuf Mr CORRADINI a été décoré de la Médaille Fédérale
Notons que les porte-drapeaux toujours fidèles au poste se comptait au nombre de 5 à 11 selon les communes
Nous avons pu constater la mise en place du mât pour le drapeau merci Mr le Maire

Les décès dans notre association de Ste Livrade
Mr FANTIN le 5 Février
Mr SIMON le 13 Février
Mr CASSAN le 27 Mars

et l'épouse de notre trésorier Mme FREJEFOND Denise le 20 juin

Lors de la cérémonie commémorative du 5 Décembre 2018, qui se déroulera au monument aux morts de Ste Livrade à 16h, seront décorés de

la Médaille Commémorative du titre de la reconnaissance de la Nation
Mr AGUETTAZ Eugène Mr BATISTEL Norbert
Mr ASPERTI Mario Mr BERAUD Gilbert
Mr LABARCHEDE Hervé Mr DAVID Jean Marc
Mr FRESCHIAMI Primo
Mr SEGGUEZI Louis
Mr TOURNIER Maurice

N'oublions pas l'hommage national aux morts d'AFN à Agen au lieu dit " ROUQUET suivi de la cérémonie commémorative au monument aux morts, place Armand FALLIERES à Agen

Dernière information

Les soldats présents en Algérie pendant les deux années suivant les Accords d'Evian (2 juillet 19962 -- 1er Juillet 1964) seront reconnus Anciens Combattants à partir de 2019 et pourront bénéficier de la carte du combattant et des avantages liés à celle-ci

Pour prétendre à l'attribution de la carte du combattant, nous vous invitons à vous rapprocher auprès de nos services : PG-CATM . 17, rue de la République 47110 Ste Livrade sur Lot
Tel n° 06 41 34 10 13

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
Du RPI Monclar/St Etienne-de-Fougères

Bonjour à tous,

Une nouvelle équipe prend la relève et déjà des changements sont à noter.
L'ape fonctionnera en collégiale. Pas de Président, trésorier ou autre. Uniquement des personnes référentes.

Voici l'équipe qui la compose :
En haut gauche : Claire REYMOND, Latifa ZAZA, Magali BIELSA, Marion DURRUTY.
En bas à gauche : Noémie SAUDEL, Marie-Noëlle Doucet et Patricia BIKOFF.

Notre vision commune est de placer l'association des parents d'élèves comme un trait d'union entre le groupe scolaire et les stéphanois-es et Monclarais-aises.

Lors de notre premier évènement sur les chocolats de noël, vous avez été nombreuses et nombreux à participer. Une belle réussite pour les écoles, qui permettra la mise en place de nouveaux projets pédagogiques.

Les rendez-vous à venir :

☞ **le 21 décembre** spectacle en 2 temps : une représentation l'après-midi pour l'école de Monclar à la salle Billou, la seconde à 19H30 à la salle des fêtes de St Etienne de fougères. Un couscous préparé par les mamans sera en vente en fin de représentation. Les 2 évènements seront aussi ouverts aux enfants (de 2 à 10 ans) des 2 communes non scolarisés dans le RPI.

☞ **Le 9 février** sera organisé le loto de l'école d'ores et déjà nous avons commencé à prospecter pour récolter des lots. Des dons sont possibles (en mairie ou aux écoles).

☞ **Du 11 au 28 février u**ne vente de torchons décorés des dessins des enfants du RPI sera à la vente. Vous pourrez découvrir quelques exemplaires en mairie.

☞ Le **10 mars**, un carnaval ouvert à tous sera organisé en partenariat avec le CAS à Saint-Étienne de fougères. Les petits et les grands pourront participer au défilé qui se clôturera par l'embrasement de Mr carnaval, réalisé par les enfants des écoles. Nous espérons vous voir nombreux. Une vente de poulet à emporter se fera à la fin du défilé

☞ **le 29 juin**, nous terminerons l'année scolaire avec la kermesse de l'école.

Stephanois-es, Monclairais-aises,
N'hésitez pas à nous rejoindre sur nos différentes manifestations !

Toute l'équipe vous dit à bientôt !

Le **Club de Modélisme Monclarais** (Buggy TT) compte pour l'année 2018, 14 adhérents venus de divers horizons géographiques : Marmandais, Villeneuvois, et Dordogne.

Grâce à la volonté et l'enthousiasme des adhérents, la piste située au Moulin du Magre, s'aménage au fil du temps. De gros travaux ont été réalisés. Certains autres aménagements restent à faire…
Notre club est ouvert à tous, débutants comme confirmés. Notre groupe de passionnés se retrouve généralement le week-end afin de partager de bons moments conviviaux.

Que vous soyez amateur de ce loisir ou tout simplement curieux de le découvrir, n'hésitez pas à venir nous voir ! Nous serons heureux de vous accueillir !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 06.51.31.47.44.

Le Président,
Benjamin PICARD

Membres du Club (en partie) lors d'une journée travaux.
Photo prise par Mme RABEZ

Piste vue du ciel

UNA

MONCLAR

Union Nationale de l'Aide, des soins
et des services à Domicile

Agrément/Déclaration: SAP/300882024
Délivré le 14/10/2012
Par la DIRECCTE du Lot et Garonne
UNA autorisée pour les services personnes âgées et handicapées depuis le 11 mars 2008

Bonjour à tous,

L'Association UNA MONCLAR est une Association dont le cœur de métier est l'aide à la personne pour un maintien à domicile.
Son siège est à MONCLAR au 20 place de la Mairie et depuis juin 2016, nous avons ouvert une antenne à Sainte-Livrade au 69 rue Nationale.

Au total, ce sont 41 salariés qui s'efforcent au quotidien de répondre le mieux possible aux besoins que nécessitent le maintien à domicile, le handicap, la garde d'enfants de moins et plus de 3 ans.
L'agrément nous a été renouvelé le 11 octobre 2017 pour toutes les activités suivantes :

- Accompagnement / déplacement enfant de + de 3 ans
- Assistance informatique
- Commissions et préparation des repas
- Cours particuliers à domicile
- Garde d'animaux (personnes dépendantes)
- Garde d'enfant de – de 3 ans à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Soins esthétiques (personnes dépendantes)
- Téléassistance et vision assistance
- Conduite de véhicule personnel
- Garde malade, sauf soin
- Assistance administrative à domicile
- Collecte et livraison de linge à repasser
- Coordination et mise en relation
- Entretien de la maison, travaux ménagers
- Garde d'enfant de + de 3 ans à domicile
- Intermédiation
- Livraison de repas à domicile
- Petit travaux de jardinage
- Soutien scolaire à domicile
- Travaux de petit bricolage
- Assistance aux personnes handicapées.

Si vous souhaitez de plus amples précisions, n'hésitez pas à téléphoner au : 05.53.41.84.81 (Monclar) ou 05.24.32.80.09 (Sainte-Livrade), du personnel accueillant et qualifié pourra vous répondre.
En attendant de vous rencontrer, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2019 et essentiellement une bonne santé.

La Présidente
Jeannette COSSERANT.

UNA Monclar

20, PLACE DE LA MAIRIE - 47380 MONCLAR D'AGENAIS
Tél.: 05.53.41.84.81/09.60.44.73.48

COMITES DES FETES

Le comité des fêtes tient à remercier tous ceux qui nous apportent leur aide précieuse lors des différentes manifestations. Notre principal objectif est de divertir petits et grands et d'amener un moment de convivialité.

- Cette année la fête du village a remporté un vif succès.

- Le pique-nique a été annulé pour des raisons techniques.

- Le vide-maison, vide-greniers du 07 octobre n'a pas remporté le succès escompté en raison du mauvais temps. Il devait y avoir 43 exposants. Nous avons clôturé par un repas. Nous recommencerons l'an prochain. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

!! Retenez dès à présent les dates des prochaines manifestations !!

- Les 8 et 9 décembre 2018 : marché de Noël
- En mai : Vide maison
- Les 1 et 2 juin 2019 : Fête du village

Vous pouvez retrouver toutes nos actualités sur le site de la mairie « rubrique Comités des fêtes » www.mairie-monclar47.fr.

Au plaisir de vous revoir très bientôt.

Très bonnes fêtes de fin d'année !

La Présidente
Martine CATHERINE

Le TC monts et vallée deviendra,

LE TC CASTELMORON-MONCLAR, en 2019.

Pour l'année sportive 2017/2018, le club a établi son meilleur résultat d'adhésion depuis sa création en 2001 avec 80 licenciés. Grâce à une école de tennis florissante comptant 40 jeunes de moins de 18 ans, le club s'inscrit parmi les meilleurs clubs formateurs.

Encadrée par Michel Zancan et Claude Namblard, l'école de tennis a sorti 3 vice champions du Lot et Garonne, Eva Blanc, Pablo Casamajou, maxence Namblard .D'autres jeunes pousses se sont distinguées lors de tournois comme Hugo Perez, Luigi Jugie, Nathan Jugie, Lucas Baechler et Stanislas Desgrouas.

Fort de ces résultats, le club a inscrit pour la 1ère fois de son histoire une équipe féminine 13/14 ans composée d'Eva Blanc, Maire Pondarré et Élise Leprun (de gauche à droite), en coupe d'hiver 2018/19.

Les inscriptions à l'école de tennis pour la saison 2018/19 sont du même niveau que celles de l'année précédente.

Les adhésions pour les adultes ont augmenté elles aussi de façon significative.

Si, les résultats des équipes séniors ont été en deçà des objectifs, la nouvelle saison devrait apporter son lot de satisfaction.

Le tournoi interne a vu la victoire pour la 2ème année consécutive de Louis BLANC face à Gérôme CAUSSAT. Pour ce qui est du tableau 4ème série, Claude NAMBLARD s'est imposé facilement face à Jérôme EDLINE.
Quelques 60 adhérents se sont réunis le 24 juin pour fêter le club en présence de Mme Line LALAURIE, maire de Castelmoron sur Lot et du conseil municipal ainsi que de Mr STUYCK, maire de Monclar d'Agenais, accompagné de Mr Dominique BOUISSIERE 1er adjoint au maire et de Jérôme JUGIE du conseil municipal de Monclar d'agenais.

Le club prospère, se développe grâce à l'implication du comité et des personnes qui gravitent autour, nous les remercions chaleureusement.Venez nous rejoindre et découvrir les joies des sports de raquettes !!!

A D R A
Association Des Retraites Agricole
Canton de Monclar

Suite du cheminement de l'association

Comme vous l'avez su par les journaux, le gouvernement a bloqué le vote au Sénat de la loi des 85% du SMIC pour les retraités Agricole, lors de la nouvelle présentation le 16 mai 2018.

Donc tout est remis à plus tard, en attendant combien auront disparu !.

Le 8 juin 2018 lors de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Retraité Agricole de France (A N R A F) à Albi dans le Tarn, 3 délégués du Canton de Monclar par mis les 56 personnes du département au sein de 700 participants venus de nombreux départements de France y ont assisté.

Lors de cette assemblée une motion a été voté; demandent d'atteindre au moins le seuil de pauvreté, qui dépasse les 1000e la parité pour les conjoints et aides familiaux.

De mettre le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales ; le relèvement du seuil fiscal de référence de façon à supprimer la CSG et RDS des retraités et de restaurer la demi part pour toutes les veuves, veufs et divorcés(es).

Réclament que la dépendance ou perte d'autonomie soit considéré comme longue maladie, prise en charge par la 5ème branche de la sécurité sociale et bien d'autres points, mais se serait trop long.

Puis au cours de cette assemblée, le Président M. ESQUERRE a donné sa démission pour raison de gros ennuis de santé.

Le 25 juin lors du Conseil d'Administration, M. TRENEULE de la Dordogne, a été élu Président et M. SABIN du Tarn, secrétaire général de l'ANRAF.

Le 3 juillet, M. TRENEULE, M. SOULAGE, Mme GUILLOU, M. SABIN ont rencontré M. DELEVOY Haut-Commissaire de l'Etat en charge de la réforme des retraites, M. TRENEULE lui a fait remarquer que nos retraites étaient bien en dessous du seuil de pauvreté, réponse de M. DELEVOY (je n'y avais pas pensé) il faut attendre la réforme de 2020.

Le 18 septembre à 1h00 à Matignon, rencontre avec M. TURENNE (Conseiller Technique agriculture) n'est pas au courant de notre dossier, mais le communiquera à la responsable du social à Matignon. A 14h00, rencontre avec M. CORMERY, Président National de la MSA qui est informé de nos démarches. Il s'est engagé à défendre nos revendications, surtout l'amélioration de la situation des femmes, mais il faut attendre 2020.

Le 16 novembre, nous avons eu un CA au Conseil départemental en présence de M. CAMANI Président, M. DAMAISIN Député, M. MOGA Sénateur, et M. MALANGE suppléant de Mme BONFANTI Sénatrice, M. TERRAL Collaborateur de M. LOZZANA Député.
M. DAMAISIN doit contacter M. CHASSAIGNE pour voir ce qu'ils peuvent faire d'ici le mois de juin, moment des discussions, et tous sont d'accord pour arriver à une augmentation.

Le 17 novembre, nous avons participé aux gilets jaunes, au rond-point d'Intermarché à Ste Livrade environ 200 personnes dans une très bonne ambiance et beaucoup de compréhension de la part des automobilistes et nous étions accompagnés des gendarmes.

L'assemblée générale de l'ADRA 47 aura lieu le vendredi 15 mars 2019 à Fauillet, donc celle de Monclar début mars 2019.

Avec la fin de l'année, au nom de l'association, je vous souhaite de très bonnes fêtes, une très bonne année et surtout une très bonne santé.

Carmen Derrien

Jeux pour les enfants

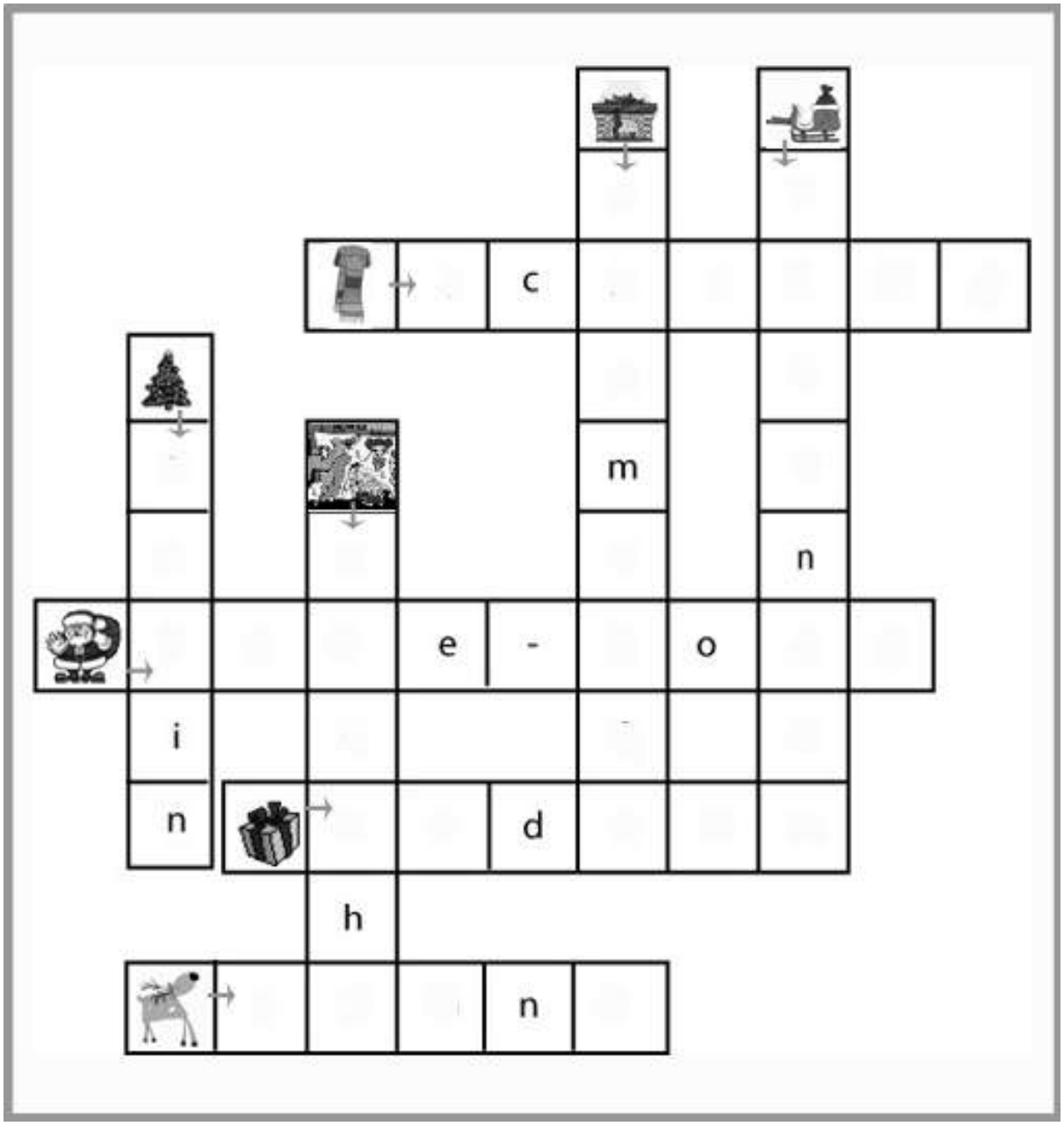

Les conseillers municipaux
vous souhaitent de

BONNES

FETES

La municipalité de Monclar d'Agenais
vous convie aux

VOEUX

2019

le dimanche 13 janvier 2019

à 11h sous la Halle de la Mairie.

A cette occasion, vous sera offert

un apéritif.

Nous pourrons ensemble fêter les rois.